



Renseignement sur le regroupement familial

Par **Ladybox**, le **19/04/2011 à 10:49**

Bonjour,
Je suis enceinte et le père est étranger, il vit au Cameroun, c'est ma première grossesse, j'ai vraiment peur, et je souhaiterais que mon ami, qui es le père puisse être à mes côtés et donc le faire venir en France, j'ai entendu parlé du regroupement familial, comment dois je procédé? y a t'il d'autres solutions? autre chose il est marié à une Française, ils ont entamés une procédure de divorce mais elle à tout fait pour qu'il n'es plus ses papiers, ce qu'elle à réussi, il à donc été en centre de rétention, au moment du jugement on lui à dit qu'il pouvait resté pour continué leur procédure mais sans papiers donc ne pouvant plus travaillé, il n'avait plus de revenu et à préféré repartir dans son pays pas divorcé, est ce que cela pourrait nuire à le faire revenir?
Merci par avance
Cordialement.

Par **mimi493**, le **19/04/2011 à 15:13**

Quelle est votre nationalité ?

Par **Ladybox**, le **19/04/2011 à 15:27**

Française

Par **mimi493**, le **19/04/2011 à 16:50**

Le regroupement familial est une procédure pour les étrangers voulant faire venir leur famille étrangère (conjoint, enfant)rnPour les Français, on parle de rapprochement familial.rnrnVotre ami n'est pas de votre famille (ce n'est pas votre conjoint), même si c'est le père de votre enfant. Sans vous marier, vous ne pouvez arguer de votre relation pour qu'il obtienne un visa long séjour.rnQuand l'enfant sera né, qu'il l'aura reconnu, il pourra avoir un droit au séjour s'il prouve participer à l'entretien et l'éducation de l'enfant depuis la naissance ou au moins depuis deux ans.rnEn premier lieu, il devrait, après la naissance et la reconnaissance, demander un visa court-séjour en tant qu'ascendant de Français. Vu qu'il a été expulsé, vu qu'il a déjà employé le mariage pour avoir des droits au séjour, ce visa schengen pourrait lui être refusé (il faudra alors faire les recours prévus par la loi)rnrnBref, ne comptez pas qu'il soit là pour la naissance. S'il arrive à venir en court-séjour dans la 1ère année, ça sera bien.rnrnPS : l'amour est aveugle, mais quand même. Réfléchissez un peu

Par **Ladybox**, le **19/04/2011 à 17:21**

comment sa l'amour est aveugle??? vous ne connaissez pas notre parcours comment pouvez vous, vous permette de porté un jugement?

Par **amajuris**, le **19/04/2011 à 19:54**

à mon avis ce n'est un jugement mais un proverbe.rnmalheureusement les mariages blancs ou gris sont une réalité dont les victimes viennent régulièrement, sur ce site et d'autres, se plaindre en demandant comment elles peuvent se "venger".rnl fait que certains hommes étrangers veulent être le père d'un enfant français pour obtenir un titre de séjour, est une réalité qu'il ne faut pas occulter, surtout que votre "fiancé" est toujours marié à une française selon votre message.rndemandez un avis à son épouse actuelle !rnde la à penser qu'il essaie un deuxième fois....rncdt

Par **mimi493**, le **19/04/2011 à 20:03**

[citation]comment sa l'amour est aveugle???[/citation] vous ne connaissez donc pas les adages populaires ???rnrn[citation]demandez un avis à son épouse actuelle ![/citation] Excellente suggestion.

Par **Ladybox**, le **19/04/2011 à 20:30**

sauf que là c'est lui qui a été la victime eh oui! cela semble bizarre mais ce ne sont pas tous des salauds, je connais bien son histoire et je connais sa "femme", elle est très manipulatrice, je sais de quoi elle est capable, je ne voudrais pas être son ennemi, et malheureusement sa arrive souvent qu'un étranger passe pour le coupable, alors qu'il a galéré, bref, chacun pense ce qu'il veut, dans mon cas, je le connais depuis bien longtemps pour savoir quel genre de personne il es. je n'aurais vraiment pas voulu naître à l'étranger et subir tous ses préjugés, sur

ce bonne continuation.

Par **amajuris**, le **19/04/2011 à 20:37**

selon votre premier message, votre fiancé est toujours marié donc il faut déjà attendre le divorce avant de prévoir quoique ce soit.

Par **Ladybox**, le **19/04/2011 à 20:57**

non mais plus besoin de me donné de conseil, sa sert à rien si vous pensez que les étrangers sont tous les mêmes, je vois vraiment pas en quoi vous allez m'aider je trouverais des gens qu'ils veulent vraiment m'aidés.

Par **mimi493**, le **19/04/2011 à 21:30**

Vous avez eu toutes les infos légales sur les procédures à suivre. On vous dit juste de faire attention car votre discours est tellement banal, ensuite, on voit revenir les gens qui pleurent

Par **Ladybox**, le **19/04/2011 à 21:40**

et toute les personnes qui reviennent pleurés sont des victimes, mais bien sur! sauf que sa vous en êtes pas sur, mais vous faites tous pour les aidés et trouvé toute les solutions possibles, mais vu qu'en général ce sont des Français qui viennent pleurés elles ont plus de chance de s'en sortir qu'un étranger, c'est beau la justice Française! Bref, j'espère que les mentalités arriveront un jour à évolué. je vous remercie quand même pour les informations j'en ai pris note.

Par **mimi493**, le **20/04/2011 à 04:51**

[citation]mais vu qu'en général ce sont des Français qui viennent pleurés [/citation] Oh non, il y a aussi beaucoup de personnes étrangères régulièrement installées en France, qui se font gravement avoir.rnrnDites-vous bien que la loi répond à des abus, elle ne les devance pas.rnrnTenez, c'est tout neuf : http://www.experatoo.com/droit-civil-familial/mariage-gris-escroquerie-sentimentale_84835_1.htm